

SITUATION ANNUELLE DE FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT ARRETEE AU 31/12/2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR Valeurs Développement » en liquidation, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.030.919, un actif net de D : 1.976.797 et un déficit de D : 319.034.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note n°1 des états financiers, qui indique que la durée du fonds fixée à sept ans, est arrivée à terme en mars 2017. Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 31 mars 2017 a décidé la liquidation du fonds et a chargé monsieur Walid SAIBI d'assurer l'opération. L'agrément de liquidation a été obtenu auprès du CMF en date du 15 juin 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Paragraphe d'observation

Nous avons formulé dans notre rapport sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une réserve sur le caractère raisonnable de l'évaluation des actions non cotées. En effet, ces titres n'ont pas été évalués conformément à la méthodologie adoptée, telle que développée dans la note « Evaluation des placements en actions non cotées » des états financiers. En conséquence, des moins-values latentes sur les titres « SNA », « ALMES » et « GAN » ainsi qu'une plus value latente sur le titre « PAF » ont été constatées et ce, pour respectivement D : 631.980 et D : 90.690.

Dans ce cadre et contrairement aux termes des conventions de rétrocession établies avec les cessionnaires, qui prévoient la désignation d'un expert indépendant afin de procéder à l'évaluation de ces actions selon l'une des méthodes généralement admises, ces placements dont le coût s'élève à D : 1.800.000 ont été cédés en 2017 pour un prix convenu de D : 1.266.255 enregistrant ainsi une moins-value de D : 533.745.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	306 946	2 366 076
Actions et droits rattachés		306 946	2 366 076
Placement monétaires et disponibilités		1 723 872	714 218
Placements monétaires	5	1 214 377	-
Disponibilités		509 495	714 218
Créances d'exploitation		101	38 681
TOTAL ACTIF		2 030 919	3 118 975
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	50 191	66 024
Autres créditeurs divers	7	3 931	405 256
TOTAL PASSIF		54 122	471 280
ACTIF NET			
Capital	8	1 984 897	2 295 827
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		4	3
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(8 104)	351 865
ACTIF NET		1 976 797	2 647 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 030 919	3 118 975

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	9	18 159	415 147
Dividendes		18 159	415 147
Revenus des placements monétaires		14 377	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		32 536	415 147
Charges de gestion des placements	10	(50 191)	(66 024)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(17 655)	349 123
Autres produits		13 341	8 719
Autres charges	11	(3 790)	(5 977)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 104)	351 865
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(8 104)	351 865
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	190 449	(207 990)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	(497 959)	(148 883)
Frais de négociation		(3 420)	(577)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(319 034)	(5 585)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(319 034)</u>	<u>(5 585)</u>
Résultat d'exploitation	(8 104)	351 865
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	190 449	(207 990)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(497 959)	(148 883)
Frais de négociation de titres	(3 420)	(577)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(351 864)</u>	<u>(173 033)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(670 898)</u>	<u>(178 618)</u>
ACTIF NET		
En début de période	2 647 695	2 826 313
En fin de période	1 976 797	2 647 695
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	3 000	3 000
En fin de période	3 000	3 000
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>658,932</u>	<u>882,565</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(12,05%)</u>	<u>(0,20%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 9 Mars 2010 à l'initiative conjointe de la Société « Tunisie Valeurs » et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2009.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 3.000.000 réparti en 3.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

Le fonds est arrivé à échéance le 08 Mars 2017.

Le conseil d'administration du gestionnaire réuni le 31 Mars 2017 a décidé la liquidation du fonds et a chargé Monsieur Walid SAIBI d'assurer l'opération.

L'agrément de liquidation a été obtenu le 15 Juin 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.2-Evaluation des placements en actions non cotées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 306.946 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		931 843	306 946	15,53%
<u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u>	-	450 000	17 046	0,86%
LASER TECH	18 000	450 000	17 046	0,86%
-				
<u>Actions admises à la cote</u>	-	481 843	289 900	14,67%
EURO-CYCLES	3 575	45 522	96 628	4,89%
NEW BODY LINE	1 984	14 862	9 843	0,50%
NEW BODY LINE DA 2017-1/10	4	3	2	0,00%
SERVICOM	106 668	400 005	170 029	8,60%
STAR	134	21 447	13 394	0,68%
SFBT DA 2017-1/10	2	4	4	0,00%
TOTAL		931 843	306 946	15,53%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	3 181 422	(815 346)	2 366 076	
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	-		-	
Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(449 579)		(449 579)	35 786
Actions non cotées	(1 800 000)		(1 800 000)	(533 745)
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		190 449	190 449	
Soldes au 31 décembre 2017	931 843	(624 897)	306 946	(497 959)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.214.377, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	1 200 000	1 214 377	61,43%
Compte à terme Amen Bank 90j 7,22% (au 19-01-2018)	300 000	303 608	15,36%
Compte à terme BH 90j 7,75% (au 18-01-2018)	300 000	303 771	15,37%
Compte à terme BTE 90j 6,5% (au 18-01-2018)	300 000	303 120	15,33%
Compte à terme TSB 90j 7,97% (au 17-01-2018)	300 000	303 878	15,37%
TOTAL	1 200 000	1 214 377	61,43%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 50.191, contre un solde de D : 66.024 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Rémunération du gestionnaire	46 651	62 484
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
Total	<u>50 191</u>	<u>66 024</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 3.931, contre D : 405.256 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Redevance CMF	30	30
Honoraires commissaire aux comptes	3 613	5 221
Acquisitions titres "SERVICOM" à décaisser	-	400 005
Autres	288	-
Total	<u>3 931</u>	<u>405 256</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	2 295 827
Nombre de parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	8
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-

Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	190 449
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(497 959)
Frais de négociation de titres	(3 420)
<u>Capital au 31-12-2017</u>	
Montant	1 984 897
Nombre de parts	3 000
Nombre de copropriétaires	8

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2017 à D : 18.159 et se détaille comme suit :

	2017	2016
<u>Dividendes</u>		
- des actions admises à la côte	18 159	22 674
des actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux	-	392 473
TOTAL	18 159	415 147

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2017 s'élèvent à D : 50.191 contre D : 66.024 en 2016 et se détaillent comme suit :

	2017	2016
Rémunération du gestionnaire	46 651	62 484
Rémunération du dépositaire	3 540	3 540
Total	50 191	66 024

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 3.790 contre D : 5.977 à la clôture de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2017	2016
Redevance CMF	30	30
Honoraires commissaire aux comptes	3 613	5 838
Commissions bancaires	147	109
Total	3 790	5 977

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	10,845	138,382	83,821	50,206	45,810
Charges de gestion des placements	(16,730)	(22,008)	(23,413)	(23,591)	(23,336)
Revenus net des placements	(5,885)	116,374	60,407	26,615	22,473
Autres produits	4,447	2,906	1,976	1,136	0,819
Autres charges	(1,263)	(1,992)	(1,487)	(1,572)	(1,436)
Résultat d'exploitation (1)	(2,701)	117,288	60,896	26,178	21,856
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(2,701)	117,288	60,896	26,178	21,856

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	63,483	(69,330)	(79,035)	(7,242)	(46,957)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(165,986)	49,628	11,069	7,889	0,083
Frais de négociation	(1,140)	(0,192)	(0,434)	(0,265)	(0,201)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(103,643)	(119,150)	(68,400)	(15,396)	(47,241)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(106,345)	(1,862)	(7,504)	10,783	(25,385)
Résultat non distribuable de l'exercice	(103,643)	(119,150)	(68,400)	(15,396)	(47,241)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(103,643)	(119,150)	(68,400)	(15,396)	(47,241)
Distribution de dividende	117,289	57,678	-	-	-
Valeur liquidative	658,932	882,565	942,104	949,608	938,825
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	2,17%	2,41%	2,48%	2,50%	2,45%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,22%	0,16%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,35%)	12,86%	6,44%	2,77%	(2,30%)

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2% hors taxe l'an de l'actif net du Fonds au 31 décembre de chaque année. En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis.

De plus, il est prévu de distribuer une commission de succès à la société de gestion au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement (calculé par le TRI) de 55% sur la période. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 20% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 55%. Son règlement effectif se fera à la date de liquidation du Fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 3.000 dinars HT et un maximum de 5.000 dinars HT.